



## Suite de la garde à vue accusé d'avoir fait du chantage

-----  
Par Aziz

Bonjour, j'ai été convoqué au commissariat et me suis présenté à l'heure convenue. À mon arrivée, il m'a été signifié que j'étais placé en garde à vue pour des accusations de chantage sur Internet. Préalablement, je m'étais inscrit sur une application nommée On Off dans le but d'obtenir un numéro virtuel permettant l'utilisation de codes promotionnels. Apparemment, ce même numéro était détenu par un individu malveillant qui se livrait à des escroqueries en ligne, notamment envers des femmes âgées. Ce dernier entamait des relations amicales pour ensuite exercer du chantage financier et diffuser leurs photos intimes sur les réseaux sociaux.

Je tiens à souligner que je suis totalement étranger à ces agissements. J'ai nié catégoriquement toutes les accusations et ai consenti à la perquisition de mon téléphone et de mon domicile, qui n'a rien révélé. Le lendemain de ma mise en garde à vue, j'ai été libéré et l'OPJ m'a dit qu'il a avancé dans l'enquête et que je suis écarté de l'affaire pour le moment.

Malgré cela, je demeure préoccupé quant aux suites à donner. Dois-je envisager la consultation d'un avocat après ma libération pour engager des poursuites contre une tierce partie ? Ou bien puis-je considérer que le Procureur de la République a écarté ma responsabilité dans cette affaire et que je ne rencontrerai pas de problèmes ultérieurement ou dans un futur proche et que rien ne sortira dans mon casier judiciaire ?

-----  
Par ESP

Bienvenue sur FJnet

Il est en effet recommandé de voir un avocat pour déposer une plainte éventuelle contre le fournisseur du numéro et éventuellement contre X.